

Ce texte est une version provisoire. Seule la version qui sera publiée dans la Feuille fédérale fait foi.

Arrêté fédéral *Projet*
relatif au financement de la réalisation d'un produit
GEVER standardisé et de l'introduction de ce produit dans
l'administration fédérale centrale

du ...

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu l'art. 167 de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du ... 2015²,
arrête :

Art. 1

Un crédit d'ensemble de 67 millions de francs est alloué pour la réalisation d'un produit GEVER standardisé et la mise en place d'une plateforme centralisée, ainsi que pour l'introduction de ce produit dans l'administration fédérale centrale.

Art. 2

¹ Le crédit d'ensemble visé à l'art. 1 se compose de plusieurs crédits d'engagement, énumérés dans la liste figurant en annexe et alloués dans le cadre des deux étapes suivantes :

- a. l'étape de la réalisation, portant sur un montant de 25 millions de francs ;
- b. l'étape de l'introduction, portant sur un montant de 42 millions de francs.

² Les ressources prévues pour la première étape sont ouvertes par le présent arrêté fédéral ; celles prévues pour la deuxième étape, par le Conseil fédéral.

³ Des transferts de crédits peuvent être opérés du crédit d'engagement A vers les crédits d'engagement B à I mentionnés dans la liste figurant en annexe et entre les crédits d'engagement B à I. Aucun crédit ne peut être augmenté de plus de 10 %.

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

¹ RS 101
² FF 2015 xxxx

Liste des crédits d'engagement

Montants en millions de francs

Première étape : réalisation

Réalisation d'un produit GEVER standardisé et mise en place de la plateforme centrale nécessaire	25
--	----

Deuxième étape : introduction

A. Gestion centralisée et pilotage de l'introduction ou de la migration dans l'administration fédérale	12
B. Introduction à la ChF	1
C. Introduction au DFAE	4
D. Introduction au DFI	2
E. Introduction au DFJP	1
F. Introduction au DDPS	12
G. Introduction au DFF	2
H. Introduction au DEFR	3
I. Introduction au DETEC	5
Total pour la deuxième étape	42
